

PLATE-FORME DE CONCERTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE

AVIS RELATIF A LA REPARTITION DU FINANCEMENT 2015 AUX ENTREPRISES D'INSERTION (EI) ET AUX INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (ILDE) AGREEES

16 juin 2015

Lors de sa réunion du 16 juin 2015, la Plate-forme de concertation de l'économie sociale a examiné la proposition de répartition du financement 2015, élaborée par la Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle - Bruxelles Economie et Emploi - du Service public régional de Bruxelles (SPRB).

La **Plate-forme** a pris connaissance des tableaux de répartition du financement aux EI et aux ILDE agréées établis en fonction du budget disponible, selon la clé de répartition déjà utilisée, par défaut, depuis 2008 (tranche Febio).

La **Plate-forme** s'est réjouie que les allocations budgétaires consacrées au financement des ILDE et des EI aient pu se voir augmenter pour 2015, du fait notamment des transferts de moyens du fédéral vers la Région dans le cadre de la 6^e réforme de l'Etat.

La **Plate-forme** a cependant constaté que les montants ne suffisent toujours pas à financer les projets en conséquence de ce que fixe l'ordonnance du 18 mars 2004, toujours d'application.

La **Plate-forme** émet un avis favorable (une abstention) quant à la répartition proposée par l'Administration.

Dans le cadre de la nouvelle ordonnance, la **Plate-forme** demande que la clé de répartition actuelle soit revue afin de s'adapter à l'évolution de la situation et des projets et aboutir à un financement plus équitable.

* * * *

* * *

*